



Contravention sans description du véhicule

Par **OlivierH**, le **06/05/2011** à **13:27**

Bonjour,

j'ai reçu une contravention majorée pour une infraction de stationnement datant du 2/10/2010 à Paris. Il se trouve que je n'étais pas à Paris ce jour là (et ma voiture non plus !). Seulement, l'avis ne mentionne aucune autre information concernant le véhicule que sa plaque d'immatriculation.

Il y a quelques années, j'avais fait annulé une contravention en montrant que la marque et le modèle du véhicule incriminé ne correspondait pas à la carte grise.

Mais cette fois, en l'absence de la mention de la marque et du modèle, il m'est impossible de démontrer qu'il ne s'agit pas de mon véhicule !

Existe-t-il une réglementation qui impose au tribunal de police d'être en mesure de stipuler davantage d'informations concernant le véhicule que la seule plaque d'immatriculation sans quoi la contravention n'est pas valable ?

Merci de votre éclaircissement !